

LA LPO PACA ET LA CENTRALE UNIPER (E-ON) A GARDANNE

A. BREF RAPPEL DES FAITS

La centrale thermique à biomasse de Gardanne, dont l'opérateur est Uniper (filiale du groupe allemand E-ON), est en fonctionnement depuis l'hiver 2015-2016.

Cette structure est dotée d'une aide de l'Etat, dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables de 1,4 milliards d'euros sur 20 ans.

Son rendement actuel est faible (36%), normalement la valeur de 80% aurait du être atteinte pour obtenir cette l'aide mais il y a eu une dérogation en haut lieu.

La matière première devant être utilisée (850.000 tonnes/an) voit sa provenance et ses produits évolutifs dans le temps et dans l'espace :

Dans une première période, 55% des plaquettes seront importées : Brésil (c'est le cas depuis 2016), puis Canada et Ukraine, et 45% d'origine « locale ».

A cet effet une « Zone d'approvisionnement prioritaire » a été déterminée correspondant à un territoire de 400 km autour de la centrale. Ensuite on utilisera également des déchets dits de classe B : bois traités, bois d'ameublement, bois de démolition, gravats...

A moyen terme (années 2024-2026), 100% de la matière première utilisée sera d'origine locale; plaquettes forestières (80% de bois de coupe), produits ligneux issus de la DFCL, bois non utilisés à l'heure actuelle : résineux mal conformés, arbres sénescents de mauvaise qualité avec gros diamètres (>55cm), rémanents, feuillus. bois des forêts actuellement non gérées, bois de réforme de l'arboriculture, plantations dédiées.

B. DES IMPACTS NEFASTES POUR LA BIODIVERSITE ET L'HOMME

Conformément au Grenelle de l'Environnement, la LPO PACA soutient toutes les alternatives écologiques visant à atteindre des objectifs permettant une substitution aux énergies fossiles et au nucléaire. En cela l'utilisation de la biomasse en circuit court et à usage local avec une gestion raisonnée et écologique des coupes sont conformes aux valeurs de notre association.

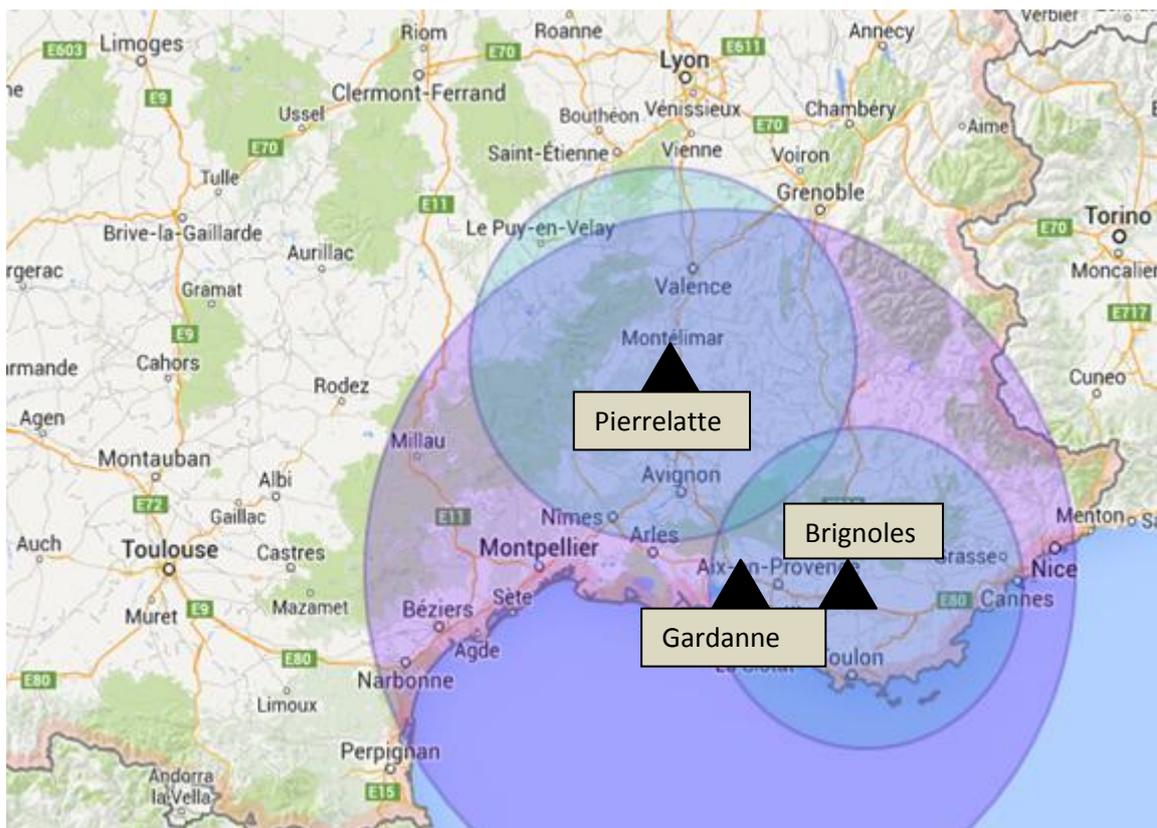
C'est pour cela que notre structure s'est opposée dès le départ au projet de mise en place de la centrale à biomasse E-ON, ses conséquences étant très négatives pour la biodiversité et l'environnement en général, à différentes échelles :

1. A l'échelle mondiale

- L'importation de bois entraîne des prélèvements dans des espaces à forte valeur écologique (Amazonie, Canada, Europe de l'est...), déjà fortement impactés par la déforestation, même si l'opérateur soutient que les prélèvements se font dans des forêts dédiées ou certifiées, ces dernières étant de plus en plus sujettes à caution par les ONG et certains gouvernements (Roumanie par exemple);
- Le bilan carbone du transport maritime est très négatif sur de grandes distances.

2. A l'échelle régionale et interrégionale :

- **Une perte d'habitat pour la biodiversité**, avec des impacts néfastes dans la zone de prélèvement (Ecosystèmes forestiers, rivulaires...), y compris dans des espaces naturels protégés comme: les zones Natura 2000, (c'est déjà le cas dans la Drôme), les ZNIEFF(s) , le Parc National des Cévennes, les Parcs Naturels régionaux du Lubéron, des Baronnies provençales ou le futur PNR de la Sainte-Baume; - **Les objectifs de 2014 fournis par Uniper stipulent l'utilisation d'arbres sénescents de gros diamètres et de rémanents** pour parfaire les besoins de fonctionnement: ceux-ci sont de véritables refuges pour la biodiversité. Notons l'**Importance des « vieux arbres »** dans les trois phases de sénescence : d'abord l'installation d'espèces cavicoles (pics, chouettes, chiroptères), puis phase intermédiaire de recyclage du bois mort par les organismes saproxyliques (insectes et champignons, mousses) enfin une phase ultime de décomposition (bactéries) avec une transformation des éléments ligneux en humus forestier ;
- **Un gaspillage de notre patrimoine naturel** : avec un rendement de 36% pratiquement 2 arbres sur 3 entrants dans la centrale sont brûlés pour rien, en l'absence d'un procédé de cogénération. L'opérateur indique qu'un objectif de 48% devrait être atteint en 2024 soit 1 arbre sur 2. Un arbre de trop à notre sens.
- Le volume **exorbitant** du bois forestier prélevé localement (400.000 tonnes/an à terme), doit être **cumulé** à celui des **centrales à biomasse en service** en région PACA ou région limitrophe ;
 - Sylvania, ex Inova, à Brignoles, consommera à terme 180.000 tonnes/an,
 - la centrale Coriance de Pierrelatte 150.000 tonnes/an
 Soit un volume total de **730.000 tonnes/an** prélevés sur l'ensemble du quart sud est de la France.



Carte: La surimposition des aires de prélèvement des trois centrales à biomasse

- A ce volume **se surimposent** les besoins en matière première des chaufferies locales ((80.000 m³/ an en PACA), du bois d'œuvre (305.000 m³ /an), de ceux des industries comme la papeterie de Tarascon qui, faute de ressources locales, fait appel à du bois d'importation (Venezuela).

3. A l'échelle locale

- Un danger certain pour la biodiversité lors de la **création d'infrastructures** nécessaires aux exploitations forestières : accès d'engins de débardage ou de camions ou encore pollutions sonores.

Signalons que près 75% des ressources en bois potentielles en PACA sont difficiles d'accès, d'où une **intensification inévitable** des aménagements donc une fragmentation des espaces naturels et un risque de surexploitation des terrains accessibles ;

- Un risque aggravé de **dérégulation hydrologique et d'érosion de sols** dans les parcelles soumises à une surexploitation de la forêt ;
- **Un impact majeur au niveau de la durabilité des paysages** : le déboisement de grandes superficies pour atteindre les objectifs de production auront une répercussion grave au niveau des paysages, en particulier lors de coupes « blanches », qui ne sont pas à exclure ;
- **Dans la proximité de la centrale (Gardanne et communes limitrophes) :**
 - Un **accroissement des transports routiers** par camion entre les zones de prélèvement et la centrale ;
 - La **diffusion de produits toxiques** dans l'atmosphère issus de la combustion du bois comme l'oxyde d'azote, le monoxyde de carbone ou des particules fines, sans compter les produits issus du « brûlage » des produits de classe B (bois d'ameublement donc peintures) ;
 - **Un problème de devenir des déchets** volatils et radioactifs contenus dans les cendres et boues : le lieu de stockage prévu (50.000t/an) est l'ancien teruil de Bramefan (Fuveau), mettant en danger une nappe phréatique de première importance

En souhaitant vous retrouver le 5 Février à Gardanne (10h30 devant la Mairie)